

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois: 12.50 Six mois: 26.50 Un an: 50.00

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: A Roubaix, aux bureaux du Journal.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES & JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERPTIONS: Annonces: la ligne... 20 c. Réclames: ... 30 c. Faits divers: ... 50 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus: à Roubaix, au bureau du Journal.

L'ÉCHEC DE M. BRISSON

C'est un véritable échec que vient de subir M. Brisson, échec d'autant plus grave que M. Brisson est universellement considéré comme le dauphin de M. Jules Ferry.

M. Brisson était demeuré jusqu'ici la seule personnalité du parti républicain dont les luttes parlementaires n'eussent pas amoindri l'influence.

Il avait obstinément refusé de faire partie d'aucun ministère, sachant combien les ministères « vont vite », combien il est difficile de remonter le courant d'impopularité qui s'attache aux hommes politiques tombés.

Comme président de la Chambre, il s'était borné à diriger les débats, contre la minorité de Droite.

Il sait exciter la majorité contre la minorité, censurer cette dernière, exclure ceux de ses membres trop énergiques pour ne pas se plier à ses exigences présidentielles.

Mais toujours M. Brisson avait couvert de son omnipotence depuis le centre gauche jusqu'à M. Madier de Montjau, sans oublier les ministres qui pouvaient se permettre impunément à la tribune l'usage de la langue la moins parlementaire.

Un jour vint cependant où M. Brisson changea d'attitude.

C'est le jour où il fut absolument persuadé que M. Jules Ferry allait rester ministre, sans être battu aux élections générales.

Ce jour-là, l'antèstre M. Brisson eut peur de rencontrer un concurrent sérieux à la présidence de la République.

Il se dit qu'il fallait amoindrir M. Jules Ferry, ce qui était difficile, attendu que ceux qui le défendaient ne se font aucune illusion, et ne le soutiennent que faute d'avoir un remplaçant à lui donner.

M. Brisson guetta son rival, attendit une parole de provocation dans sa bouche, et laissa la droite user largement de représailles, sans même lui infliger un rappel à l'ordre.

Nous faisons allusion à l'incident Cunéo d'Ornano.

Seulement, M. Brisson a été la première victime de cette manœuvre, qui n'était, en somme, qu'un acte de justice.

Tout le clan Ferry s'est immédiatement mis en campagne contre lui; et M. Brisson n'a été réélu président qu'à la minorité de faveur.

Il importe cependant de ne pas trop exagérer cet échec, car, parmi ceux qui se sont abstenus, il faut compter les membres de l'Extrême-Gauche, qui ont vengé M. Clovis Hugues de l'exclusion temporaire qu'il subit en ce moment.

Le cas échéant, l'Extrême-Gauche préférerait M. Brisson à M. Jules Ferry; car Ferry est pour eux l'ennemi héréditaire, celui qu'il faut renverser coûte que

coûté, bien qu'il ait été dans bien des circonstances le défenseur le plus habile, le plus souple de sa politique révolutionnaire.

Cette lutte entre deux personnalités appartenant au même groupe politique, prouve bien que nous sommes sous un gouvernement qui nous divise le moins, « le gouvernement de la vertu », comme l'appelait Montesquieu, celui où les personnes n'apparaissent que pour figurer matériellement toutes les grandes vérités sociales.

Nous avons eu successivement la lutte de M. Thiers contre M. Gambetta; celle de Gambetta contre Grévy, celle de Ferry contre Freycinet, celle de Brisson contre Ferry; c'est une guerre de frères ennemis d'hommes qui ne cherchent dans la politique que les satisfactions du pouvoir, et le développement de leur fortune privée aux dépens de la fortune publique.

Et tous ces hommes passent pour les meilleurs et les plus dignes; on juge facilement de ce que doivent être les autres, par l'exemple que donnent à leurs concitoyens ceux dont nous ne connaissons encore qu'à moitié la vie publique.

PIERRE SALVAT.

LE TRIBUNAL ARBITRAL DE LILLE

L'autre jour, le XIX<sup>e</sup> Siècle s'essayait à rire de l'institution des tribunaux arbitraux, dont le premier essai vient d'être très heureusement fait à Lille. Entre autres arguments sous lesquels ce journal cherchait à cacher son dépit, il disait que ces tribunaux n'auraient pas de succès et n'en pourraient avoir, par le motif que leurs décisions seraient dépourvues de sanction.

A cela, et en supposant même que la chose fût exacte, il était facile de répondre que le XIX<sup>e</sup> Siècle se trompait grossièrement, attendu que, pour les justiciables qui recherchent cette juridiction spéciale, la sanction se trouve tout naturellement dans le sentiment même qui leur inspire ce choix. Il est clair que, pour eux, la décision d'un pareil tribunal, même si elle n'avait d'autre sanction que la sanction morale puisée dans la conscience des parties et des juges, suffirait à lui donner toute la valeur pratique des décisions de la justice ordinaire.

Mais l'argument du XIX<sup>e</sup> Siècle a le désavantage de n'être même pas d'accord avec les dispositions du code. Il y a, en effet, au livre troisième du code de procédure, un titre entier qui traite des arbitres, et où le XIX<sup>e</sup> Siècle peut apprendre que les décisions des arbitres ne sont nullement dépourvues de sanction.

Tout d'abord, les parties qui acceptent d'être jugées par des arbitres ont fait préalablement un compromis qui les oblige à se soumettre à la décision arbitrale. En outre et presque toujours, ce compromis porte que la décision des arbitres sera rendue en dernier ressort, sans possibilité d'appel ou de pourvoi. Mais si, la sentence rendue, l'une des parties refusait de s'y soumettre, il y aurait, n'en déplaise au XIX<sup>e</sup> Siècle, un moyen très-légal de l'y contraindre: ce serait de faire rendre la sentence exécutoire par le président du tribunal qui, saisi du litige, ne peut refuser de rendre une ordonnance à cet effet.

Il faut reconnaître que le XIX<sup>e</sup> Siècle est à peu près le seul parmi les journaux républicains qui ait mis en doute une chose aussi certaine. La France, elle, ne cherche pas à contester ce point, et c'est par un autre genre d'argumentation qu'elle s'efforce de combattre l'institution des tribunaux arbitraux:

« Une question importante, dit M. Limousin, est de savoir si les dispositions du code de procédure civile qui permettent à deux parties de désigner chacune un ou plusieurs arbitres sont applicables dans l'espèce, et s'il peut être permis à une association libre d'établir une organisation judiciaire parallèle à celle instituée par la société, et à laquelle celle-ci sera tenue de prêter son concours pour l'exécution de ses sentences.

« Il y a une différence considérable entre le fait de désigner nominativement une ou plusieurs personnes en qui l'on a confiance, et celui de s'en rapporter à des arbitres qu'on ne connaît pas, mais qui sont désignés par une association libre.

« Dans le premier cas, il y a usage d'un droit que la loi doit laisser aux citoyens; dans le second, il y a, de la part de l'association créatrice, un empiètement sur les droits souverains de l'Etat.

« Une semblable organisation ne tend à rien moins qu'à organiser un Etat dans l'Etat; on en viendrait, un jour, à revendiquer, non seulement les matières civiles et commerciales, mais aussi les affaires criminelles, entre deux membres de la même association.

« Il y a donc là, de la part de l'ancienne magistrature réactionnaire et de la « société » dont elle est la personnification, une tentative pour se soustraire à l'action de la loi commune lorsqu'elle ne leur est pas favorable, c'est-à-dire quand elle est démocratique.

« Cette magistrature et cette « société » n'étaient pas aussi amies de la liberté quand elles pouvaient imposer leur loi au peuple.

« On voit où tend cette argumentation. Mais, pour peu qu'on y réfléchisse, il est aisé de prouver que la thèse ne se soutient pas. M. Limousin, comme il le dit, fait preuve d'un bien faible logique ou d'un considérable embarras. Il ne faut pas être très au courant des choses du Palais pour savoir que les arbitres ou experts choisis volontairement par les parties ou désignés par le tribunal sont, à part d'exceptions très rares, toujours les mêmes; comment s'étonner, dès lors que les trois magistrats de l'ancien tribunal de Lille restent en permanence à la disposition des personnes qui ont confiance dans leur arbitrage?

« On distingue, il est vrai, entre le fait de désigner nominativement une ou plusieurs personnes en qui l'on a confiance, et celui de s'en rapporter à des arbitres qu'on ne connaît pas; mais qui ne voit que, par cela même que deux parties s'apprêtent par un contrat d'intérêt convenu de s'en rapporter à certains arbitres, elles les désignent nominativement et par un choix librement délibéré, puisqu'elles sont parfaitement libres de s'adresser aux magistrats ordinaires?

Faut-il maintenant s'arrêter à l'objection tirée de l'extension possible de la juridiction arbitrale en matière criminelle? Personne n'ignore, en effet, que l'action publique en pareil cas ne peut subir aucune espèce d'entrave, et il n'est pas besoin de faire observer que le tribunal arbitral ne peut rien entreprendre contre l'initiative du ministère public.

La France est appelée à faire son profit de ces observations, auxquelles on peut ajouter que, si l'initiative dont il s'agit lui paraît tardive, c'est que jus qu'ici l'on n'avait aucun raison générale plausible de suspecter l'intégrité de la magistrature. A un mal nouveau il faut se préoccuper d'appliquer un nouveau remède, et telle est l'explication de l'exemple fort opportunément donné par les catholiques de Lille.

AUGUSTE ROUSSEL.

Le Comité de défense religieuse a adressé à ses correspondants, le 27 décembre dernier, la circulaire suivante:

Monsieur, La persécution religieuse devient tous les jours plus audacieuse et plus inique. Elle fait à la fois la chasse aux âmes des enfants et à celle des hommes; elle expulse la religion de l'école, de l'hôpital et même du cimetière; elle tarit les ressources des paroisses, confisque le traitement des curés et s'apprête à envoyer les séminaristes et les prêtres au régiment. Dix ans de ce régime intolérable, et la France ne se reconnaîtra plus elle-même. Il n'est pas possible qu'il en soit ainsi.

Certes, nous ne sommes point partisans de l'indifférence politique et, en dehors de nos œuvres religieuses, nous avons, comme vous, pleine liberté pour remplir les devoirs que votre patriotisme vous dicte. Mais, dans nos œuvres, le champ de notre action est nettement circonscrit.

Pour résister au mal qui nous envahit, soyons de plus en plus actifs et unis sur le grand terrain de la défense religieuse et sociale. Appelez-y tous ceux qui ont quelque souci de la dignité et de la liberté humaines, et combattons avec eux par la parole, par la presse, par les élections, en un mot par tous les moyens à notre disposition.

Nous vous avons signalé à plusieurs reprises l'heureux résultat des conférences partout où l'on a su s'organiser. A Paris, notamment, nos jeunes orateurs, pleins de cœur et de patriotisme, obtiennent dans tous les quartiers un succès croissant, bien fait pour vous encourager. Il est temps que tous les départements suivent cet exemple. Là surtout où une grosse iniquité vient d'être commise, il importe de profiter de l'émotion publique et de préparer sur le champ une conférence.

Si les orateurs vous manquent, les notes sont prêtes à répondre à votre appel, et, sur un signe de vous, ils se mettront en campagne. Et quant aux dépenses qui résulteraient pour vous de ces réunions, nous sommes tout disposés à y contribuer, si vous le jugez nécessaire.

Il est une autre occasion où vous devez agir sans hésitation, avec ensemble et énergie: ce sont les élections municipales. En effet, dans chaque commune le maire et son conseil tiennent en quelque sorte entre leurs mains le sort de l'école, de l'hôpital, du cimetière, de l'église, du presbytère et de la fabrique. C'est à eux qu'il appartient de protéger d'une manière efficace la foi des populations contre les mille tracasseries d'une administration malveillante, et d'assurer les ressources indispensables au prêtre et au culte. Enfin, des élections municipales dépendent la liberté et la sincérité de toutes les autres élections. Les catholiques seraient donc inexcusables si, partout où la lutte sera possible, ils ne travaillaient pas à assurer les succès d'une bonne municipalité.

C'est par cette union chaque jour plus active et plus féconde que nous préparerons et que nous mériterons pour la France un régime meilleur. En attendant, quelles que soient nos douleurs, ne nous laissons ni abattre, ni diviser. Suivons avec persévérance et fermeté la ligne que nous nous sommes tracée, et ayons confiance que Dieu ne nous abandonnera pas.

Recevez, monsieur, l'assurance de nos sentiments très-dévoués.

Le président: CH. CHENSLONG.

Le vice-président: E. KELLER.

REVUE DE LA PRESSE

Le Français publie cet article.

« Bien irréfutables sont les radicaux français qui souhaitent en ce moment une révolution républicaine en Espagne et qui se flattent que ce serait de leur part une riposte heureuse au voyage du prince impérial d'Allemagne. Ils ne se rendent pas compte que du coup leur République risquerait de se faire un ennemi, et un ennemi redoutable, du gouvernement qui avait été jusqu'ici son principal, son unique protecteur en Europe. En effet, la faveur que nos jacobins ont rencontrée depuis douze ans à Berlin ne doit pas leur faire illusion sur le motif et sur la limite de cette faveur.

« Ce qu'on leur permet, ce que même on attend d'eux, c'est de bouleverser la France, de d'organiser ses institutions, de gaspiller ses finances, de détruire sa paix religieuse et sociale, de lui aliéner toutes les autres puissances, de la compromettre dans de lointaines aventures. C'est dans cette vue qu'on les avait aidés, en 1877, à triompher des conservateurs, et certes on a dû être satisfait de la façon dont il se sont acquittés de leur besogne: ils n'ont pas trompé l'espoir qu'on avait fondé sur eux. Mais il y avait une condition: c'est que l'œuvre de désorganisation ne s'étendrait pas hors de France. On croyait n'avoir rien à craindre sous ce rapport; on se flattait que notre République aurait assez sotte posture et assez laide figure pour n'exercer aucune séduction; on comptait même qu'elle ferait pour l'éducation des peuples étrangers, l'office de l'ivoire. Mais, le jour où l'on s'apercevait qu'on s'était trompé, le jour où apparaissent au dehors quelques symptômes nous ne dirions pas de séduction, — l'expression serait impropre, — mais de contagion, soyez assurés que les dispositions changeraient et que les protecteurs de la veille prendraient une attitude tout opposée.

« Aussi bien, depuis quelque temps, était-il facile d'apercevoir, à Berlin, certains doutes, non sur la moralité, — c'est chose dont on s'inquiète peu dans la patrie du grand Frédéric, — mais sur l'innocuité de la tactique suivie à l'égard de la France. Déjà, au jour où cette tactique avait été inaugurée par M. de Bismarck, elle n'avait pas été sans rencontrer quelques résistances. Le chancelier es avait dominiées; avec quelle brutalité victorieuse, c'est ce dont a fait foi la disgrâce de M. d'Arnim. Depuis lors, la désorganisation, l'abaissement et l'isolement de la France aux mains des républicains, et par contre l'empressement de toutes les monarchies d'Europe à se grouper derrière l'Empire allemand comme pour s'éloigner et se défendre de notre République, n'étaient pas faites pour donner tort à M. de Bismarck.

« Et pourtant, malgré ce succès, il paraît bien qu'à la cour et dans les hautes sphères conservatrices d'outre-Rhin on se demande de nouveau si l'on n'a pas joué un jeu dangereux, si l'on peut impunément aller au milieu de l'Europe, on reçoit d'ailleurs les plaintes des puissances, qui se croient plus particulièrement menacées, et impossible d'y fermer l'oreille maintenant qu'on les a groupées derrière soi, dans une sorte de Sainte-Alliance. Si, dans de telles circonstances, survient une révolution en Espagne, elle apporterait probablement

un argument décisif à ceux qui désirent voir changer l'attitude de M. de Bismarck à l'égard de la République française.

« Celui-ci, d'ailleurs, serait peut-être le premier à faire cette évolution. Ce à quoi il tient, en cette affaire, ce n'est pas au moyen, qui peut varier suivant les circonstances, mais au but, qui est l'affaiblissement de la France. N'est-ce pas encore un procédé pour y arriver que de soulever contre elles les méfiances et les ressentiments de l'Europe conservatrice? Qui pourrait même affirmer que, dans sa pensée, telle ne fût pas la conclusion, prévue dès le premier jour, de la tactique qui lui avait d'abord fait offrir à nos radicaux une protection si vite et si facilement acceptée?

« Nous avertissons donc nos républicains français que rien ne pourrait leur être plus funeste, à l'heure actuelle, que la naissance d'une République sour en Espagne. Mais, nous diront ils peut-être avec surprise et méfiance, d'où vous vient cette sollicitude à l'égard de la République? On vous croyait plus désireux de la voir que de la faire vivre. Oni, sans doute, nous la détestons et voulons en débarrasser la France; mais, entre les moyens de la détruire, il en est un que notre patriotisme répudie: c'est celui qui ferait intervenir l'étranger. Une telle intervention, d'ailleurs, risquerait trop d'attendre la France par-dessus la République. Voilà pourquoi nous vous avertissons et désirons sincèrement vous voir tenir compte de notre avertissement.

PAUL THUREAU-DANGIN.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

VELOURS DE LYON ET VELOURS ALLEMANDS

Au moment où toutes les grandes usines de nouveautés préparent leur exposition des tissus d'hiver, il nous paraît opportun de rappeler les progrès faits depuis 1870 par l'industrie allemande dans certains tissus de modes, coopération inconsciente de certains de nos compatriotes.

Le *Moniteur des Musées commerciaux* publie des détails sur le commerce des velours.

Avant la guerre, les velours allemands étaient frappés d'un droit d'entrée en France de 30 0/0.

Parmi les différents genres de velours allemands, il en est un, les velours tramé coton, qui était à peu près délaissé dans notre pays, parce qu'ils étaient battus, comme qualité et comme prix par les velours français dit tramés de Lyon.

Malheureusement, et grâce au traité de Francfort les droits de douane ayant été réduits tout-à-coup à 3 1/2 0/0, nous sommes depuis cette époque littéralement inondés par l'article allemand, qui est présenté à un prix plus bas que l'article français.

Comme fabrication et comme usage, les velours de Lyon, bien que moins « couverts », sont de beaucoup supérieurs aux velours allemands fait avec de la « chappe » ou bourre de soie.

Les velours faits avec de la chappe sont généralement ternes et grossiers, et la mauvaise qualité des soies employées en Prusse permet de maintenir les prix bien au-dessous de ceux de Lyon.

A cette occasion, il est de notre devoir de reconnaître et de constater que les fabricants français, malgré des avertissements souvent répétés, n'ont pas fait tous leurs efforts pour éloigner de nos

le plus généreux et le meilleur des hommes. Ainsi donc, il n'y avait plus d'illusion possible!

Au désespoir d'Antoinette vint s'ajouter une sorte de colère et de dépit qui précipita sa détermination. Trois semaines après cette visite, elle épousait Maheurtier.

Mme Syramin informa son fils, de ce mariage comme d'une nouvelle qui lui ferait plaisir, à cause de l'intérêt qu'il portait à son ancienne voisine. Mais elle reçut de lui une réponse désolée où se peignait la plus amère déception: il reprochait à Antoinette de l'avoir méconnu, dédaigné, et à sa mère de ne l'avoir pas prévenu à temps.

— Il l'aime! s'écria la pauvre mère en arrachant cette lettre de ses larmes; pourquoi ne m'a-t-il pas confié son amour, ou pourquoi ne l'ai-je pas deviné?

III

Le 13 janvier 1884, quelques jours après le mariage de Maheurtier et d'Antoinette, le train-métro *Arctique*, venant de Rio-Janeiro, entra dans les bords du Havre.

Parmi les passagers qui descendirent à terre et se dirigèrent vers le bâtiment de la douane, on distinguait un homme de taille moyenne, au regard inquiet et timide, à l'air souffrant. Ses cheveux et ses favoris étaient entièrement blancs; on aurait pu le prendre pour un vieillard, quoiqu'il n'eût pas plus d'une cinquantaine d'années.

(4 suivre)

BULLETIN DU 12 JANVIER 1884 - 49 -

LE SECRET TERRIBLE

Mémoires d'un caissier

PAR ADOLPHE BELOT ET JULES DAUTIN

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

II

Pendant plusieurs mois, elle fut tout entière au souvenir de sa mère; puis, peu à peu, ses regrets s'adoucèrent, et alors reparut, plus vive et plus poignante qu'un premier jour, la pensée que Richard ne l'aimait pas.

Par une sorte de crainte superstitieuse et pudique à la fois, et afin de garder, s'il était possible, un reste d'illusion, elle avait évité de voir Mme Syramin. Mais un jour elle n'y put tenir; elle se fit conduire par le comte rue Notre-Dame-des-Champs.

Mme Syramin lui reprocha doucement de ne pas lui avoir donné de ses nouvelles, de ne pas l'avoir informée de ses nouvelles demeures: — Elle aurait été si heureuse d'aller la voir!

cela l'aurait un peu consolée de l'absence de son fils.

Il n'était pas nécessaire d'insister pour que l'excellente mère parlât de Richard: il ne fut guère question que de lui durant cet entretien. Mme Syramin lut plusieurs de ses lettres à Antoinette. Tout en regrettant d'être séparée de sa mère, Richard ne laissait pas entrevoir son retour comme prochain; il parlait longuement d'études à faire, de travaux à peine commencés, puis de ses progrès, de ses espérances d'artiste; d'Antoinette, pas un mot.

— Allons, je ne me trompais pas! se dit la jeune fille en sortant, le cœur serré.

Elle devint triste, au point que le comte craignait qu'elle ne tombât sérieusement malade.

Vainement il l'interrogeait sur la cause de cette tristesse.

Dans le courant de novembre il vint la voir; mais cette fois, il n'était pas seul. Un homme l'accompagnait qui parut frappé de la beauté d'Antoinette, et, tout le temps que dura cette visite, ne la quitta pas du regard.

— Eh bien! mon cher Maheurtier, demanda le comte à son compagnon, dès qu'ils furent sortis, comment trouvez-vous ma pupille?

— Admirablement belle, répondit Maheurtier. C'était lui, en effet, l'ancien directeur de la *Caisse centrale des Capitalistes*, l'ancien patron de *Caumont*. Après le procès et la fuite de son caissier, il avait continué à gérer la société dont il était le fondateur; jusqu'en 1883, époque à laquelle il avait abandonné les affaires, avec une fortune de plusieurs millions. Il avait aujourd'hui à peine

cinquante ans, et il en paraissait au moins soixante, tant il était fatigué, usé. Cependant, deux choses, dans sa physionomie, étaient restées jeunes, son regard et son sourire.

Il parla d'Antoinette au comte avec une chaleur et un enthousiasme dont celui-ci ne fut pas médiocrement surpris. Puis il voulut revoir Mlle Duchamp, et chaque fois il la quitta plus vivement épris.

Peu de choses, dans le passé de M. de la Roche-Houais, lui étaient inconnues: il n'ignorait pas le drame qui s'était accompli autrefois dans la ferme occupée par Duchamp, et il lui était facile de deviner que le comte considérait Antoinette comme sa fille. C'est donc à lui qu'il confia son amour.

Le comte, aux premiers mots qu'il prononça, eut sur les lèvres un sourire narquois, et regarda du haut de ses soixante-dix ans ce précoce jeune homme.

— Allons donc! mon cher Maheurtier, fit-il, vous n'y songez pas; c'est une folie! Si vous étiez seulement un gaillard de ma trempe...

Mais Maheurtier ne plaignait pas Vainement le comte, redoublant d'insistance, lui fit de sages observations: il ne voulait pas l'écouter.

— Mon intention, dit-il, n'est pas d'épouser votre pupille malgré elle; ce n'est pas de vous demander une chose; c'est de lui dire quelle impression elle a faite sur moi, et combien je serais heureux qu'elle ne me repoussât pas.

Et, comme M. de la Roche-Houais ne paraissait pas disposé à accéder à cette demande: — Écoutez, fit Maheurtier en lui touchant le

bras et en le regardant en face, ne me refusez pas, vous me forceriez à exiger!

« Exiger! Pour quiconque connaissait la fierté hautaine du comte, il semblait impossible qu'un pareil mot fût prononcé devant lui. Et cependant autrefois Caumont avait déjà remarqué que Maheurtier, un jour, au milieu d'une vive discussion, avait tout-à-coup imposé sa volonté au comte, en employant cette même injonction. Ici encore la Roche-Houais ne répliqua rien. Il éprouva seulement un tressaillement nerveux à peine perceptible; puis il eut l'air de prendre la chose en plaisanterie: — Allons, soit! fit-il d'un ton dégagé; du moment qu'il vous faut un complice pour commettre une folie, autant moi qu'un autre!

Le soir même, il alla voir Antoinette. A sa grande surprise, quand il lui parla de l'amour de Maheurtier, elle ne témoigna ni étonnement ni répulsion; elle parut même touchée de l'impression qu'elle avait faite sur lui et disposée à l'écouter. Ainsi en jugea le comte; mais ce n'était, au fond, que de l'indifférence et peut-être une douce pitié pour un amour que les dédains rendraient malheureux.

Maheurtier, dès lors, lui fit visite presque tous les jours. Elle l'accueillait avec une faveur de plus en plus marquée. Il était impossible qu'elle aimât: son cœur était plein de l'image d'un autre; mais elle ne put rester insensible aux vifs témoignages de tendresse et de dévouement qu'il ne cessait de lui prodiguer. Elle lui en était tout au moins reconnaissante, et elle sentait naître en elle une douce et consolante amitié qui diminuait un peu l'amertume de ses regrets.

Elle en vint ainsi à se persuader que sous l'influence de ce sentiment nouveau, le souvenir de Richard cesserait peu à peu de la poursuivre, et qu'elle recouvrerait, avec le temps, le calme et la tranquillité. Aussi, quand le comte lui parla de la possibilité de la convenance d'un mariage avec Maheurtier, n'éleva-t-elle aucune objection; elle demanda seulement quelques semaines pour réfléchir. Elle voulait, avant de prendre une détermination de cette importance, chercher un dernier éclaircissement, tenter une dernière épreuve.

Elle alla trouver Mme Syramin. Mais l'accueil de celle-ci, les nouvelles qu'on lui donna de Richard; les lettres qu'on lui lut, tout cela fut l'exacte répétition de ce qu'elle avait vu et entendu deux mois auparavant. Cependant, elle eut une minute d'espoir; ce fut quand, impatientée de frapper un coup décisif, elle dit à Mme Syramin, brusquement, sans préparation: — A propos, j'oubliais... Dans un mois, je me marie avec M. Maheurtier.

— Mme Syramin tressaillit.

— Vous... vous mariez! demanda-t-elle d'une voix tremblante.

— Oui, fit Antoinette qui l'observait avidement, et je venais vous demander conseil.

— Avec qui... avec-vous dit?

— Avec M. Maheurtier.

Mme Syramin s'était un peu remuée.

— Ah! oui, fit-elle... M. Maheurtier... Mais il doit être un peu âgé pour vous.

— Vous le connaissez?

— J'ai entendu parler de lui autrefois. Ma chère enfant, si vous l'aimez, épousez-le: c'est